

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle, énergétique et numérique

Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du trésorier général des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes - Nouvelle Aquitaine)

Entre :

La direction interrégionale des douanes - Nouvelle Aquitaine, représentée par M. Jean-François RUBLER, directeur interrégional, désignée sous le terme de « délégant », d'une part,

Et

La trésorerie générale des douanes, représentée par Mme Nadine MORELLE, trésorier général des douanes, désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

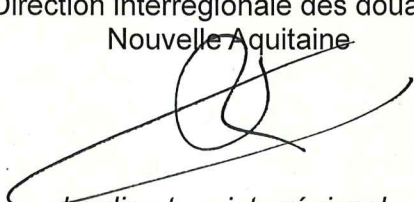
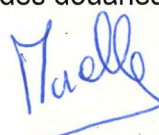
En application de son article 7, la convention de délégation de gestion du 2 avril 2024 relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du trésorier général des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes - Nouvelle Aquitaine) est modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Article 2

Le présent avenant prend effet le lendemain de sa publication.

Fait à Bordeaux, le 20 janvier 2026

Le délégant, Direction interrégionale des douanes Nouvelle Aquitaine  <i>Le directeur interrégional,</i> Jean-François RUBLER	Le délégataire, Trésorerie générale des douanes  <i>Le trésorier général des douanes,</i> Nadine MORELLE
--	---

Visa du Préfet


Le Préfet de Région

Etienne GUYOT

ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0302-CDI2-C010

0302-CDI2-DI33

0302-DI33-DI33

0362-MEFR-CDDI

0723-DR33-DR33